

Tarifs avec bourses d'Etudes Privées : Barème 2025 - 2026

Uniquement pour les formations en initial - aucun frais demandé pour les formations en alternance

L'acompte d'inscription de 100 €, doit être versé lors de la remise du contrat d'inscription.

Bourses internes grâce à la participation de nos entreprises partenaires **qui attribuent à l'Ecole des subventions**. Avec ces soutiens, nos étudiants ont la garantie de pouvoir bénéficier d'une remise sur les frais d'Etude, dont le montant est déterminé en fonction des revenus de leur famille. **Ces bourses sont garanties jusqu'au 15 juillet.**

Les tarifs incluent l'enseignement, le suivi pédagogique, un crédit de 100 photocopies ainsi que la cotisation au Bureau des Elèves de 15€ par année.

L'étudiant devra également s'acquitter de la CVEC (Contribution Vie Etudiante et Campus) lors de son inscription (d'un montant de 103 € en 2024) : www.cvec.etudiant.gouv.fr

Les frais de scolarité à la charge de l'étudiant sont les suivants (possibilité de mensualiser les paiements :

Revenu annuel imposable de la famille		Bachelors (3ème année)		Mastères	
		0 ou 1 enfant à charge	2 enfants (ou +) à charge	0 ou 1 enfant à charge	2 enfants (ou +) à charge
Moins de 12000€	Remise annuelle	1 400 €	2 000 €	1 400 €	2 000 €
	Scolarité due	5 500 €	4 900 €	6 200 €	5 600 €
De 12 000 € à 15 000 €	Remise annuelle	500 €	700 €	500 €	700 €
	Scolarité due	6 400 €	6 200 €	7 100 €	6 900 €
De 15 000 € à 30 000 €	Remise annuelle	300 €	600 €	300 €	600 €
	Scolarité due	6 600 €	6 300 €	7 300 €	7 000 €
De 30 000 à 40 000 €	Remise annuelle	100 €	200 €	100 €	200 €
	Scolarité due	6 800 €	6 700 €	7 500 €	7 400 €
Plus de 40 000 €	Remise annuelle	100 €	150 €	100 €	150 €
	Scolarité due	6 800 €	6 750 €	7 500 €	7 450 €
Scolarité Annuelle (hors remise)		6 900 €		7 600 €	

Échéancier mensuel possible de 2 à 10 versements.

Nos formations ne sont pas éligibles aux bourses du CROUS